

**Avenant millésimé du 09/02/2024
AU RÈGLEMENT DU PLAN D'ÉPARGNE
DU GROUPE SAINT-GOBAIN
CRÉÉ LE 22 JANVIER 1988**

La Compagnie de Saint-Gobain (ci-après dénommée « **la Société** », « **La Compagnie de Saint-Gobain** » ou « **Saint-Gobain** »), société anonyme au capital 2 025 752 048 euros, dont le siège social est situé Tour Saint-Gobain, 12, place de l'Iris – 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 039 532, représentée par Monsieur Benoit BAZIN, agissant en qualité de Directeur Général, établit le présent avenant au règlement du Plan d'Épargne du Groupe Saint-Gobain, ci-après dénommé « **PEG** ». Le PEG a été institué à l'initiative de la Compagnie de Saint-Gobain le 22 janvier 1988 au bénéfice du Groupe Saint-Gobain formé par la Compagnie de Saint-Gobain et les sociétés ainsi que les groupements d'intérêt économique (GIE), qui lui sont liés au sens des articles L.225-180 du code de commerce et L.3344-1 du code du travail et inclus dans le même périmètre de consolidation des comptes en application de l'article L.233-16 du code de commerce (ci-après dénommés individuellement ou collectivement « la ou les **Entreprises Adhérentes** »).

Le présent avenant aménage les dispositions spécifiques nécessaires pour la mise en œuvre de l'augmentation de capital de la Compagnie de Saint-Gobain réservée aux Bénéficiaires du PEG dont le principe a été décidé par le Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain le 23 novembre 2023.

Les modalités de l'augmentation de capital et les conditions d'éligibilité sont par ailleurs rappelées dans la brochure et dans les différents documents de souscription remis à chaque Bénéficiaire.

Les DIC (Document d'Informations Clés) des FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 » et « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 MONDE » figurent en annexe du présent avenant.

PRÉAMBULE

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DE SAINT-GOBAIN RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DU PEG**

Conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du code du travail, et en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société en date du 8 juin 2023 aux fins d'augmenter le capital social, par émission de titres de capital réservée aux Adhérents du PEG, le Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain a décidé, au cours de sa séance du 23 novembre 2023, le principe d'une émission d'actions Saint-Gobain au profit des Bénéficiaires du PEG comportant deux formules classiques selon les modalités ci-après définies.

Il est précisé que les informations reprises au contenu du présent préambule ressortent exclusivement de la décision précitée du Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain, sont données à titre indicatif et ne sont pas, en tant que telles, des éléments constitutifs du règlement du PEG.

1. PLAFOND DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le plafond de l'augmentation de capital réservée a été fixé à 6 500 000 actions Saint-Gobain au nominal de 4 € chacune.

2. DURÉE DE BLOPAGE ET DÉCOTE

L'offre réservée aux Bénéficiaires du PEG est constituée de deux formules, l'une prévoyant une durée de blocage de cinq années (ci-après dite « **Classique 5 ans** »), et l'autre une durée de blocage de dix années (ci-après dite « **Classique 10 ans** »), qui leur permettent de bénéficier d'une **décote de 20%** par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain constatés durant les vingt séances de bourse ayant précédé la décision du Directeur Général fixant la date d'ouverture de la période de souscription.

Les formules « Classique 5 ans » et « Classique 10 ans » se distinguent notamment par les règles d'abondement qui leur sont associées dont bénéficient tout ou partie des montants investis. Ces règles d'abondement sont décrites au Sous-titre 3 ci-après.

3. CALENDRIER

3.1. Période de référence

La période de référence pour la détermination du prix de l'action Saint-Gobain correspond aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain fixant, sur délégation du Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain, les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, soit : **du 12 février 2024 au 8 mars 2024 inclus**.

3.2. Prix de référence de l'action Saint-Gobain

Il est arrêté par le Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain. La fixation du Prix de référence est prévue le 11 mars 2024. Ce prix correspond à la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris de l'action Saint-Gobain durant la période de référence précitée.

3.3. Prix de Souscription

Il est arrêté par le Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain agissant sur délégation du Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain. La fixation du Prix de souscription est prévue le 11 mars 2024. Il est égal à quatre-vingts pour cent du prix de référence, arrondi le cas échéant au centime d'euro supérieur.

3.4. Période de souscription

Elle est fixée par le Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain, sur délégation du Conseil d'Administration de la Compagnie de Saint-Gobain, soit : **du 11 mars 2024 à 10 h 00 au 25 mars 2024 à 23 h 59** (heure de Paris).

4. RÈGLES DE RÉDUCTION EN CAS DE SOUSCRIPTION DÉPASSANT LE PLAFOND AUTORISÉ

A l'issue de la période de souscription, le total des demandes de souscriptions en France et hors France est établi en prenant en compte l'abondement complémentaire des Entreprises Adhérentes.

Si le nombre total d'actions demandées dépasse le plafond fixé par décision du Conseil d'Administration le 23 novembre 2023 soit 6 500 000 actions, une réduction des demandes de souscription aura lieu selon les modalités suivantes :

- Il sera procédé à la division du nombre total d'actions offertes par le nombre total d'Adhérents afin d'obtenir la « moyenne de souscription non réductible ».
- La partie de la demande de souscription inférieure ou égale à la « moyenne de souscription non réductible » sera intégralement honorée.
- La partie de la demande de souscription supérieure à la « moyenne de souscription non réductible » sera réduite d'un coefficient unique de façon que l'ensemble des souscriptions ne dépasse pas le nombre total d'actions offertes.

La réduction sera opérée, par Adhérent, par ordre de priorité sur les versements abondés ou non abondés suivants :

1. Versements par prélèvement sur compte bancaire et/ou financés par avance sur salaire,
2. Sommes provenant d'un compte épargne-temps,
3. Participation aux résultats de l'entreprise,
4. Intéressement.

Les montants réduits seront ensuite appliqués aux versements et répartis proportionnellement entre les formules 5 ans et 10 ans conformément à la demande initiale de l'Adhérent, de telle manière que l'augmentation de capital soit au plus égale à 26 000 000 euros en tenant compte des abondements (le plafond est exprimé en valeur nominale de l'action).

Si le montant de la souscription effective de l'Adhérent par versement volontaire est financé par prélèvement sur compte bancaire et/ou par avance sur salaire, la réduction sera répartie dans la même proportion que sa demande de souscription.

En cas de réduction :

- Seul le montant réduit du versement par prélèvement sur compte bancaire est prélevé sur le compte bancaire de l'Adhérent.
- Seul le montant réduit du versement par avance sur salaire sera prélevé sur le compte bancaire de l'Entreprise Adhérente.
- Les montants de Participation aux résultats de l'entreprise et d'Intéressement qui n'auront pas pu participer à l'augmentation de capital en raison de la réduction seront affectés dans le FCPE « Amundi Label Trésorerie ESR - F ».

TITRE 1

**FORMULES MISES EN PLACE
POUR L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL
RÉSERVÉE AUX BÉNÉFICIAIRES DU PEG**

Il est expressément précisé que la Compagnie de Saint-Gobain peut, pour quelque raison que ce soit, décider de suspendre ou de ne pas réaliser ladite augmentation de capital réservée.

Les formules mises en place pour permettre la souscription à l'opération d'augmentation de capital réservée aux Bénéficiaires du PEG dans les conditions rappelées au préambule ci-dessus, font l'objet de dispositions spécifiques telles que précisées ci-après.

SOUS-TITRE 1 FORMULES APPLICABLES AUX ENTREPRISES ADHÉRENTES FRANÇAISES DU GROUPE

1.1. Pour l'opération d'augmentation de capital telle que rappelée au préambule du présent avenant, est utilisé en France le FCPE suivant :

« **FCPE SAINT-GOBAIN RELAIS 2024** », géré par Amundi Asset Management et dont le dépositaire est CACEIS BANK. La gestion de ce FCPE privilégie les produits monétaires jusqu'à la date de souscription à l'augmentation de capital, date à partir de laquelle il sera exclusivement investi en actions Saint-Gobain conformément à son règlement. Ce FCPE est destiné à être absorbé, après l'augmentation de capital, par le compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG France ».

Les frais de fonctionnement et de gestion de ce FCPE sont à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain.

1.2. Les versements des Adhérents destinés à participer aux formules Classiques bloquées cinq ans ou dix ans des offres réservées aux Bénéficiaires du PEG seront tous affectés à la souscription de parts du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 ».

1.3. Le FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 » ainsi créé souscrit des actions Saint-Gobain à partir des versements collectés.

Le règlement de ce Fonds ainsi que les documents d'informations clés (DIC) sont portés à la connaissance des Bénéficiaires suivant les modalités précisées au règlement du PEG.

1.4. Ce FCPE présente les caractéristiques suivantes :

- Jusqu'à la date d'augmentation de capital réservée aux Bénéficiaires du PEG, le portefeuille du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 » est composé de parts d'OPC monétaires.
- A compter de la date d'augmentation de capital, le portefeuille du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 » est composé d'actions Saint-Gobain.
- Après décision du Conseil de Surveillance du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 » et agrément de l'AMF, ses actifs sont transférés dans le compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG France » par fusion-absorption du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 » dans ce dernier compartiment.

1.5. Compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR »

Le portefeuille du compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG FRANCE » est principalement composé d'actions Saint-Gobain provenant du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 » ayant fusionné avec le compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR ».

Les frais de gestion et les frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (Dépositaire, Valorisateur, CAC) du FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 », et du compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG FRANCE » sont à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain.

1.6. Les **souscriptions** peuvent prendre la forme :

- de l'affectation de tout ou partie des sommes issues de l'Intéressement et/ou de la Participation aux résultats de l'entreprise,
- de versements par prélèvement ponctuel sur compte bancaire,
- de versements donnant lieu à une avance sur salaire consentie par l'Entreprise Adhérente au taux légal et remboursable en huit prélèvements mensuels successifs sur salaire de mai à décembre 2024,
- de l'affectation de la contre-valeur de jours ou fractions de jours inscrits dans un compte épargne temps.

SOUS-TITRE 2 FORMULE APPLICABLE AUX ENTREPRISES DU GROUPE HORS FRANCE

La liste des pays éligibles figure en annexe du présent avenant.

2.1 L'offre réservée aux Bénéficiaires du PEG des Entreprises hors France du Groupe est constituée d'une seule formule de type Classique 5 ans qui permet aux Adhérents de bénéficier sur leurs versements de la décote de 20% comme pour les Adhérents en France.

2.2 Seule l'augmentation de capital de la Compagnie de Saint-Gobain est proposée aux Bénéficiaires dans les conditions ci-après :

- soit par adhésion au FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 MONDE » qui a vocation à fusionner avec le Compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG MONDE ».

Les parts du compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG MONDE » inscrites au nom des Adhérents sont indisponibles pendant cinq ans. Ce délai court à partir du 1^{er} mai de l'année de versement, sous réserve des cas de déblocage anticipé énumérés à l'article 11.3 du règlement du Plan d'Epargne Groupe (avenant du 09/02/2024) et des dispositions éventuelles contraires de la législation applicable dans chaque pays.

En application de l'article L.214-165 du code monétaire et financier, les dividendes sont capitalisés, conformément aux dispositions du règlement du Fonds arrêtées par le Conseil de Surveillance.

- soit par souscription directe et personnelle, les actions étant conservées par une des banques centralisatrices énumérées en annexe lorsque l'investissement dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ne peut pas être proposé aux Adhérents.

Les actions souscrites par achat personnel direct par l'intermédiaire d'une banque centralisatrice sont indisponibles pendant cinq ans à partir du 1^{er} mai de l'année de versement, sous réserve des cas de déblocage anticipé énumérés à l'article 11.3 du règlement du Plan

d'Epargne Groupe (avenant du 09/02/2024) et des dispositions éventuelles contraires de la législation applicable dans chaque pays.

Les investissements par souscription directe, résultant de contraintes légales et/ou réglementaires dans certains pays, concernent exclusivement les Adhérents des Entreprises dans les pays cités en annexe et dans le cadre exclusif de l'augmentation de capital réservée aux Bénéficiaires du Groupe Saint-Gobain.

Les dividendes sont versés aux détenteurs d'actions, après prélèvements éventuels découlant des dispositions en vigueur.

2.3 A cet effet, à la liste des FCPE figurant dans le règlement du PEG en vigueur est ajouté hors France le FCPE suivant :

« **SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 MONDE** », géré par Amundi Asset Management et dont le dépositaire est CACEIS BANK. La gestion de ce FCPE privilégie les produits monétaires jusqu'à la date de souscription à l'augmentation de capital, date à partir de laquelle il sera exclusivement investi en actions Saint-Gobain conformément à son règlement. Ce FCPE est destiné à être absorbé, après l'augmentation de capital, par le compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG MONDE ».

Durant la période de souscription, les Bénéficiaires effectuent, leurs versements, selon les pays, soit dans le FCPE « SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 MONDE » qui sera ultérieurement fusionné avec le Compartiment « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE » du FCPE « SAINT-GOBAIN PEG MONDE » soit chez une banque centralisatrice dans le pays de résidence en cas de détention des actions en actionariat direct.

Les frais de gestion et les frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille de ce FCPE sont à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain.

SOUS-TITRE 3 ABONDEMENT VERSÉ PAR LES ENTREPRISES DU GROUPE ADHÉRENTES

3.1. Entreprises en France

3.1.1 Formule Classique 5 ans

L'ensemble des sources d'alimentation, à l'exception des sommes attribuées aux salariés au titre de la réserve spéciale de participation aux résultats de l'entreprise ainsi qu'à l'exception du versement volontaire des retraités et préretraités, donnent lieu à un versement complémentaire de l'Entreprise Adhérente (abondement) dans le respect des dispositions et plafonds figurant aux articles L.3332-11 à L.3332-13 et R.3332-8 du code du travail, calculé selon le barème dégressif suivant, sachant que les versements volontaires sont abondés en priorité :

- 100 % de 0 à 100 €.
- 45 % pour la tranche de versements cumulés comprise entre un montant strictement supérieur à 100 € et un montant de 2.000 €
- 20 % pour la tranche de versements cumulés comprise entre un montant strictement supérieur à 2.000 € et un montant de 5.700 €
- 10 % pour la tranche de versements cumulés comprise entre un montant strictement supérieur à 5.700 € et un montant de 10.000 €

3.1.2 Formule Classique 10 ans

L'ensemble des sources d'alimentation, à l'exception des sommes attribuées aux salariés au titre de la réserve spéciale de participation aux résultats de l'entreprise, ainsi qu'à l'exception du versement volontaire des retraités et préretraités, donnent lieu à un versement complémentaire de l'Entreprise Adhérente (abondement) dans le respect des dispositions et plafonds figurant aux articles L.3332-11 à L.3332-13 et R.3332-8 du code du travail, calculé selon le barème dégressif suivant, sachant que les versements volontaires sont abondés en priorité :

- 70 % de 0 à 1.500 €
- 50 % pour la tranche de versements cumulés comprise entre un montant strictement supérieur à 1.500 € et un montant de 3.000 €

3.2. Entreprises hors France

Sous réserve des contraintes légales et/ou réglementaires applicables dans certains pays, l'abondement ou rabais éventuellement consenti aux Adhérents ne pourra excéder celui du barème figurant à l'article 3.1.1. ci-dessus du présent avenant.

TITRE 2

FORMULES DIVERSIFIÉES CONSTITUÉES POUR LE FONCTIONNEMENT DU PEG EN DEHORS DE L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX BÉNÉFICIAIRES DU PEG APPLICABLE AUX ENTREPRISES DU GROUPE EN FRANCE

En dehors de l'opération spécifique d'augmentation de capital, les versements peuvent être effectués à tout moment dans les FCPE diversifiés visés ci-après. Ces versements ne bénéficient pas du versement complémentaire de l'Entreprise Adhérente (abondement).

« AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F »

FCPE multi-entreprises classé dans la catégorie « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ». Le portefeuille du Fonds « AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F » est investi dans des produits de taux de la zone Euro, il est investi par l'intermédiaire du fonds AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE dans des produits de taux de la zone Euro et respecte une approche responsable intégrant des critères E.S.G. (considérations environnementales, sociales et de gouvernance). La société de gestion de ce Fonds est Amundi Asset Management.

« AMUNDI LABEL ÉQUILIBRE SOLIDAIRE ESR-Part F »

Fonds multi-entreprises diversifié investi de façon équilibrée entre supports actions et taux (obligations, monétaire) sélectionnés dans un univers de valeurs socialement responsables. Il est solidaire car il détient entre 5 % et 10 % de titres solidaires.

Un fonds solidaire a en partie pour vocation de financer des projets d'insertion ou de lutte contre l'exclusion (faciliter la réinsertion des personnes par le travail, soutenir des démarches écologiques alternatives, loger des personnes en difficulté, soutenir des associations caritatives...). La société de gestion de ce Fonds est Amundi Asset Management.

« MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE »

FCPE multi-entreprises classé dans la catégorie « Actions internationales », il investit entre 90 et 100 % de son actif dans des actions et/ou titres assimilables à des actions, et pour le solde en liquidités.

La souscription aux différents FCPE emporte nécessairement l'adhésion à leurs règlements respectifs.

TITRE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT ET DÉPÔT

Le présent avenant prend effet à compter du 09 février 2024.

La Société procèdera à son dépôt auprès de la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) compétente en 1 exemplaire en version électronique.

Une copie, sur support électronique, est adressée, par la Société, à la Société de Gestion (AMUNDI ASSET MANAGEMENT) et au Teneur de Compte (AMUNDI ESR).

Fait à Courbevoie, le 09 février 2024



Benoit BAZIN
Directeur Général

Annexes :

Annexe 1 : Liste et description des FCPE et compartiments de FCPE mis en place dans le cadre du PEG Saint-Gobain, coordonnées des sociétés de gestion, dépositaires, teneurs de comptes, teneurs des registres nominatifs pour l'actionariat direct.

Annexe 2 : Liste des entreprises adhérentes en France.

Annexe 3 : Liste des Pays participants au PEG Hors France

Annexe 4 : Critères de choix.

Annexe 5 : DIC (Documents d'Informations Clés) des FCPE.

- Saint-Gobain Relais 2024, et Saint-Gobain Relais 2024 Monde
- Saint-Gobain PEG France et son Compartiment Saint-Gobain Avenir
- Saint-Gobain PEG Monde et son Compartiment Saint-Gobain Avenir Monde
- Amundi Label Trésorerie ESR - Part F
- Amundi Label Équilibre Solidaire ESR- Part F
- Multipar Actions Europe Bas Carbone

Annexe 1
Liste des FCPE et compartiments de FCPE
proposés dans le cadre du PEG Saint-Gobain

FCPE		OBJET	Société de Gestion	Dépositaire	Teneur de comptes
« SAINT-GOBAIN RELAIS » et « SAINT-GOBAIN RELAIS MONDE »		Recueillent tous les versements que les Adhérents destinent aux augmentations de capital réservées de Saint-Gobain (formule classique à 5 et 10 ans en France, 5 ans à l'International)	Amundi Asset Management	CACEIS Bank	AMUNDI ESR
« SAINT-GOBAIN PEG FRANCE » et « SAINT-GOBAIN PEG MONDE » Fonds à compartiments qui détiennent les actions Saint-Gobain issues des augmentations de capital	Compartiments « SAINT-GOBAIN AVENIR » et « SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE »	Détiennent les actions souscrites dans les formules « classiques » à 5 et 10 ans au titre des opérations antérieures.	Amundi Asset Management	CACEIS Bank	AMUNDI ESR
« AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR-F »		Fonds multi-entreprises	Amundi Asset Management	CACEIS Bank	AMUNDI ESR
« AMUNDI LABEL ÉQUILIBRE SOLIDAIRE ESR-Part F »		Fonds diversifié investi de façon équilibrée entre supports actions et taux (obligations, monétaire) sélectionnés parmi des valeurs socialement responsables. Il détient entre 5 et 10% de titres solidaires (sociétés favorisant l'emploi et l'insertion sociale).	Amundi Asset Management	CACEIS Bank	AMUNDI ESR
« MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE »		Fonds Multi-entreprises investi en actions internationales	BNP Paribas Asset Management	BP2S	AMUNDI ESR

Coordonnées des Établissements

Entités en charge de la gestion financière et administrative des avoirs détenus par l'intermédiaire de FCPE

Coordonnées des sociétés de gestion des différents FCPE

NOM	FCPE CONCERNÉS	TYPE	CAPITAL SOCIAL	SIÈGE SOCIAL	RCS
Amundi Asset Management	Fonds d'actionnariat salarié, Fonds relais et Fonds multi-entreprises Amundi Label Trésorerie ESR – Part F et Amundi Label Equilibre Solidaire ESR-Part F	S.A.S	1 143 615 555€	91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	Paris n°B 437 574 452
BNP Paribas Asset Management	Fonds multi-entreprises Multipar Actions Europe Bas Carbone	S.A.S.	170 573 424 €	1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS	Paris n° B 319 378 832

Coordonnées des dépositaires des différents FCPE

NOM	FCPE CONCERNÉS	TYPE	CAPITAL SOCIAL	SIÈGE SOCIAL	RCS
CACEIS BANK	dépositaire des FCPE gérés par Amundi Asset Management	S.A.	1 280 677 691,03 €	89 rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE	Paris n° 692 024 722
BNP Paribas SA	dépositaire du FCPE géré par BNP Asset Management	S.A.	2 499 597 122,00 €	16, bd des Italiens - 75009 PARIS	Paris n° 662 042 449

Autres intervenants :

Tenue de compte de l'ensemble des FCPE

NOM	TYPE	CAPITAL	SIÈGE SOCIAL	RCS
Amundi ESR	S.A.	24 000 000 €	91-93boulevard Pasteur 75015 PARIS	Paris n° 433 221 074

Administration des comptes des salariés pour les actions détenues en comptes nominatifs

En France

NOM	TYPE	CAPITAL	SIÈGE SOCIAL	RCS
UPTEVIA	S.A.	30 096 355,30 €	89 rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE	Nanterre 439 430 976

A l'international

Les actions sont détenues dans des comptes au nominatif chez les prestataires suivants, en fonction des pays d'implantation de leur entreprise d'appartenance :

- Auprès d'Uptevia pour les Adhérents relevant des Entreprises chiliennes, coréennes, grecques, italiennes, japonaises, danoises et des USA du Groupe.
- Auprès de BNP Securities Services Madrid pour les Adhérents relevant des Entreprises espagnoles et portugaises du Groupe.
- Auprès de DEUTSCHE Bank pour les Adhérents relevant des Entreprises allemandes du Groupe.

ANNEXE 2 : Liste des entreprises adhérentes en France

Code entreprise AMUNDI	Societe	Code SIF	Effectif oct 2023
338328	ALP' VERRE P. VALLANZASCA	3797	37
338655	ANHYDRITE MINERALE FRANCE	49914	15
338517	ASTURIENNE SA	4882	551
338433	B.M.S.O.	7050	1524
338474	BETON MANUFACTURE DE VITRE	7060	5
338426	BMCE	11650	759
338413	BMRA	7000	1101
338423	BRETAGNE MATERIAUX	36000	293
338425	CEMEXA	5777	24
338676	CF DISTRIBUTION	4106	3
338427	CHRYSO MASCAREIGNES	5776	6
338431	CHRYSO S.A.S.	5771	325
338500	CIBOMAT	60060	512
338035	CLIPSO PRODUCTIONS	95912	50
338444	COMASUD	18300	1315
338194	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	74330	198
338630	CORAMINE SAS	19830	51
338704	DELTEC	5574	13
338187	DISTRIBUTION AMENAGEMENT ET ISOLATION - DAI	73600	480
338664	DISTRIBUTION MATERIAUX BOIS-PANNEAUX	53332	1311
338533	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	25300	4458
338422	DMO	24150	871
338428	DOCKS DE L OISE	79000	726
338006	EASY SAV	35748	15
338314	EUROFLOAT	53491	213
338702	FRANCE PARE BRISE	4985	63
338009	GB ISOLATION	35780	9
338011	GCP	45459	67
338628	GYPSE DE MAURIENNE	39812	8
338995	ISONAT	4140	62
338123	KAIMANN FRANCE SAS	5590	16
338996	LA MAISON SG	4125	58
338438	LA PLATEFORME	55800	2481
338017	LAURENT ISOLATION	35783	6
338424	MERIDIONALE DES BOIS ET MATERIAUX	48701	996
338400	MS TECHNIQUES	5706	92
338654	OPTIROC	53640	32
338410	PANOFRANCE	25046	424
338585	PARTIDIS	59050	1
338993	PIA PRODUCTION	4132	20
338626	PLACOPLATRE	55250	1070
338461	POINT P SAS	56500	1414

338103	POINT P TRANSPORT	5673	en cours
338677	POP3P SAS	3830	95
338701	PROFIL	5018	53
338605	PUM	40600	1498
338669	SAINT-GOBAIN SERVICES FINANCE France	60985	169
338171	SAVOIE REFRACTAIRES	69413	59
338344	SG ABRASIFS	52279	374
338152	SG ACHATS	65390	54
338625	SG ADFORS France	28800	16
338115	SG AUTOVER France	53740	119
338437	SG CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDES EUROPEEN	53570	251
338531	SG COATING SOLUTIONS	61250	38
338151	SG CONCEPTIONS VERRIERES	65377	37
338417	SG DISTRIBUTION BÂTIMENT FRANCE	56200	825
338345	SG ECOPHON SA	25999	43
338324	SG EUROCOUSTIC	28939	197
338384	SG EUROPE DU NORD	48000	8
338419	SG EUROPE DU SUD, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE	59100	12
338149	SG EXPERTISE ET SERVICE	65316	568
338157	SG GLASS France	65973	779
338038	SG GLASS LOGISTICS	24004	28
338504	SG GLASS SOLUTIONS MENUISIERS INDUSTRIELS	25	566
338527	SG VITRAGE BATIMENT	84620	689
338122	SG GROUP DIGITAL & IT INTERNATIONAL	4122	503
338083	SG ISOVER	44507	1152
338471	SG MATERIAUX CERAMIQUES	74500	31
338407	SG PAM BATIMENT	3998	231
338402	SG PAM CANALISATION	4124	1846
338126	SG PAM HOLDING	57125	NA
338436	SG PERFORMANCE PLASTICS FRANCE	91710	390
338130	SG QUARTZ S.A.S.	60800	77
338156	SG RESEARCH PARIS	65511	494
338396	SG SEKURIT France	71706	597
338668	SG SERVICES RH FRANCE	83252	65
338185	SG SEVA	73090	300
338251	SG SULLY	84207	461
338449	SG WEBER	93000	NA
338448	SG WEBER FRANCE	93055	759
338018	SOCIETE MODERNE D'ISOLATION	35811	28
338160	SOCIETE D'EXPLOITATION DE SABLES ET MINERAUX - SAMIN	67209	97
338179	SOCIETE EUROPEENNE DES PRODUITS REFRACTAIRES - S.E.P.R.	71924	661
338356	SOCIETE VERRIERE D'ENCAPSULATION	91583	130
338473	SONEN	79100	826
338415	STARCIN HOLDING France	5773	18
338703	TOLTECK	5501	21
338999	TRANSLUMINAL	5707	63
338703	TRIEVES MATERIAUX	35830	7
338412	TROUILLARD	86100	1046

Avenant millésimé du 09/02/2024

338547	VALOREF	89850	48
338119	VERRERIE DE SAINT-JUST	53909	34
338549	VETROTECH SG (ATLANTIQUE) SARL	93052	17
338107	VETROTECH SG France	52991	28

Annexe 3

Pays participant au PEG Hors de France

3.1. Liste des pays dans lesquels des Entreprises peuvent adhérer au PEG par souscription des Bénéficiaires à des FCPE

Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Botswana, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Egypte, Estonie, Emirats Arabes Unis, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Taïwan, Turquie

3.2. Liste des pays dans lesquels des Entreprises peuvent adhérer au PEG en permettant aux Bénéficiaires une souscription en actionnariat direct

Allemagne, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Grèce, Italie, Japon, Portugal, USA

Annexe 4

CRITÈRES DE CHOIX

Les critères de choix ont principalement porté sur le choix :

- d'un gamme de FCPE valorisés quotidiennement et permettant d'offrir aux Bénéficiaires d'une palette suffisamment large en terme de couple rendement risque du placement sécuritaire au placement dynamique,
- de prestations de tenue de comptes offrant souplesse et rapidité,
- d'un établissement qui pourra accompagner l'entreprise dans la mise en place d'opérations d'actionnariat salarié,

Annexe 5
DIC des FCPE

- Saint-Gobain Relais 2024 et Saint-Gobain Relais 2024 Monde
- Saint-Gobain PEG France et son Compartiment Saint-Gobain Avenir
- Saint-Gobain PEG Monde et son Compartiment Saint-Gobain Avenir Monde
- Amundi Label Trésorerie ESR - F
- Amundi Label Équilibre Solidaire ESR-Part F
- Multipar Actions Europe Bas Carbone

Produit

SAINT-GOBAIN RELAIS 2024

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000133989

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/07/2023

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Objectifs : Le FCPE est un FCPE relais. Il est créé en vue de souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Saint-Gobain.

Préalablement à l'investissement en titres de l'entreprise les sommes reçues seront investies selon une approche prudente. Cette gestion induit un risque de perte en capital, un risque de taux et un risque de crédit.

A la suite de la souscription à l'augmentation de capital par le FCPE, l'objectif sera de suivre la performance à la hausse comme à la baisse des actions de la Compagnie de Saint-Gobain, dans lequel il sera investi. Dès lors, le FCPE sera susceptible de subir un risque de perte en capital et un risque action spécifique lié à la concentration de l'investissement sur les titres d'une même entreprise. **Le FCPE aura vocation à être fusionné dans les plus brefs délais, dans le Compartiment "Saint-Gobain Avenir" du FCPE "Saint-Gobain PEG France", relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise (le DIC du FCPE d'actionnariat est annexé au présent DIC).**

L'indicateur de risque et les scénarios de performance mentionnés dans le présent DIC peuvent ne pas refléter le niveau de risque réel et la performance réelle du fonds relais dans la mesure où ils reposent sur les données du fonds d'actionnariat dans lequel le FCPE "Saint-Gobain relais 2024" a vocation à fusionner.

Calendrier de l'opération :

Période de détermination du prix de souscription : premier trimestre 2024. Le prix de souscription d'une action Saint-Gobain par le Fonds ne pourra être supérieur à la moyenne des cours d'ouverture de l'action sur Euronext Paris pendant les vingt séances de Bourse précédant la date de la décision du Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain agissant sur délégation du Conseil d'Administration, ni inférieure à cette moyenne diminuée d'une décote de 20%.

Période de souscription : printemps 2024

Date de l'augmentation de capital : mai 2024

Pour connaître les modalités de réduction en cas de sursouscription, veuillez vous reporter au règlement du FCPE.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous recevrez en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le niveau de risque affiché peut ne pas refléter votre exposition réelle aux risques en raison de l'investissement selon une approche prudente entre le 28/03/2023 et le **/05/2024.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE Saint-Gobain relais 2024.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur et que celle-ci dégage de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 ans

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Investissement de 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	780 €	170 €
	Rendement annuel moyen	-92,2%	-39,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 140 €	8 700 €
	Rendement annuel moyen	-38,6%	-1,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 330 €	15 390 €
	Rendement annuel moyen	3,3%	5,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	22 950 €	22 360 €
	Rendement annuel moyen	129,5%	10,58%

Les scénarios étant basés sur les données du fonds d'actionnariat dans lequel le FCPE a vocation à être fusionné, cela ne reflètent ce que vous pourriez obtenir en raison de l'investissement selon une approche prudente entre le 28/03/2023 et le **/05/2024.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre aout 2021 et juin 2023.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2012 et septembre 2020.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2013 et mars 2021.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	15 mois*	8 ans**
Coûts totaux	29 €	29 €
Incidence des coûts annuels***	0,3 %	0,0 %

* Durée prévisionnelle du fonds relais

** Période de détention recommandée du fonds d'actionnariat.

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,84% avant déduction des coûts et de 5,54% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,37 % de la valeur de votre investissement par an dont 0,12 % est pris en charge par l'entreprise. Il s'agit d'une estimation.	25 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	NA
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment/Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment/Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

SAINT-GOBAIN RELAIS 2024 MONDE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

[Code AMF externe]

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés 29/09/2023

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Objectifs : Le FCPE est un FCPE relais. Il est créé en vue de souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Saint-Gobain.

Préalablement à l'investissement en titres de l'entreprise les sommes reçues seront investies selon une approche prudente. Cette gestion induit un risque de perte en capital, un risque de taux et un risque de crédit.

A la suite de la souscription à l'augmentation de capital par le FCPE, l'objectif sera de suivre la performance à la hausse comme à la baisse des actions de la Compagnie de Saint-Gobain, dans lequel il sera investi. Dès lors, le FCPE sera susceptible de subir un risque de perte en capital et un risque action spécifique lié à la concentration de l'investissement sur les titres d'une même entreprise. **Le FCPE aura vocation à être fusionné dans les plus brefs délais, dans le Compartiment "Saint-Gobain Avenir Monde" du FCPE "Saint-Gobain PEG Monde", relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise (le DIC du FCPE d'actionnariat est annexé au présent DIC).**

L'indicateur de risque et les scénarios de performance mentionnés dans le présent DIC reposent sur les données du fonds d'actionnariat dans lequel le FCPE " Saint-Gobain Relais 2024 Monde ", a vocation à fusionner.

Calendrier de l'opération :

Période de détermination du prix de souscription : du [12 février 2024] au [8 mars 2024] inclus.

Date de fixation du prix de souscription : le [11 mars 2024]. Le prix de souscription a été fixé à xx € (il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Saint-Gobain pendant les vingt séances de bourse précédant la décision prise le [11 mars 2024] par le Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain agissant sur délégation du Conseil d'Administration, diminuée d'une décote de [20] %).

Période de souscription : du [11 mars 2024] au [25 mars 2024] inclus

Date de l'augmentation de capital : [15 mai 2024]

Pour connaître les modalités de réduction en cas de sursouscription, veuillez vous reporter au règlement du FCPE.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE Saint-Gobain relais 2024 Monde.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur et que celle-ci dégage de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 ans

Investissement de 10 000 EUR

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2012 et mars 2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2014 et mars 2022.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2013 et mars 2021.

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	770 €	160 €
	Rendement annuel moyen	-92,3%	-40,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 130 €	8 840 €
	Rendement annuel moyen	-38,7%	-1,53%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 330 €	15 730 €
	Rendement annuel moyen	3,3%	5,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	22 920 €	22 380 €
	Rendement annuel moyen	129,2%	10,6%

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	4 mois *	8 ans**
Coûts totaux	0 €	0 €
Incidence des coûts annuels***	0,0%	0,0%

* Durée prévisionnelle du fonds relais

** Période de détention recommandée du fonds d'actionnariat.

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,83% avant déduction des coûts et de 5,83% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an dont la totalité est pris en charge par l'entreprise. Il s'agit d'une estimation.	0 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	NA
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment/Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment/Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

SAINT-GOBAIN AVENIR

Un Compartiment de SAINT-GOBAIN PEG FRANCE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000012619

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/11/2023

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce Compartiment a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du Compartiment. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE investi en titres cotés de l'entreprise.

Objectifs : En souscrivant à SAINT-GOBAIN AVENIR, vous investissez dans un FCPE investi en titres de votre Entreprise.

La politique de gestion du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR vise à chercher à répliquer la performance à la hausse comme à la baisse de l'Action. Pour ce faire, l'actif du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR sera principalement investi en Actions.

Le portefeuille du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR sera composé à hauteur de 95 % minimum d'Actions souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés, retraités et pré-retraités adhérant au PEG. Le solde pouvant être éventuellement investi en liquidités et/ou en OPCVM monétaires.

La valeur liquidative du Compartiment évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation de l'action de la Compagnie de SAINT-GOBAIN, proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Compartiment, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE SAINT-GOBAIN PEG FRANCE.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur et que celle-ci dégage de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Compartiment au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 ans

Investissement de 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	770 €	160 €
	Rendement annuel moyen	-92,3%	-40,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 130 €	8 840 €
	Rendement annuel moyen	-38,7%	-1,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 350 €	15 920 €
	Rendement annuel moyen	3,5%	6,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	22 920 €	22 380 €
	Rendement annuel moyen	129,2%	10,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2012 et mars 2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2011 et septembre 2019.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2013 et mars 2021.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	8 ans*
Coûts totaux	11 €	40 €
Incidence des coûts annuels**	0,1%	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,02% avant déduction des coûts et de 5,98% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	0,084% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	8,40 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,04% de la valeur de votre investissement par an dont la totalité est pris en charge par l'entreprise. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	0 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,13 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Compartiment. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Ce FCPE étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce Compartiment est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Compartiment au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Produit SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE Un Compartiment de SAINT-GOBAIN PEG MONDE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000071849

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/11/2023

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce Compartiment a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du Compartiment. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE investi en titres cotés de l'entreprise.

Objectifs :

En souscrivant à SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE, vous investissez dans un FCPE investi en titres de votre Entreprise.

La politique de gestion du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE vise à chercher à répliquer la performance à la hausse comme à la baisse de l'Action. Pour ce faire, l'actif du Compartiment SAINT-GOBAIN AVENIR MONDE aura vocation à être investi à 100% en Actions.

Le portefeuille du Compartiment sera composé à 98% minimum d'Actions cotées avec droit de vote de la Compagnie de SAINT-GOBAIN.

Ces Actions sont essentiellement souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés. Le portefeuille du Compartiment pourra, toutefois, comprendre des liquidités et/ou des OPCVM monétaires à hauteur de 2% maximum.

La valeur liquidative du Compartiment évoluera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation de l'action de la Compagnie de SAINT-GOBAIN, proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Compartiment, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE SAINT-GOBAIN PEG MONDE.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur et que celle-ci dégage de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une politique d'investissement dans un nombre plus important de valeurs mobilières et/ou sur des marchés plus diversifiés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Compartiment au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 ans

Investissement de 10 000 EUR

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	770 €	160 €
	Rendement annuel moyen	-92,3%	-40,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 130 €	8 840 €
	Rendement annuel moyen	-38,7%	-1,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 350 €	15 920 €
	Rendement annuel moyen	3,5%	6,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	22 920 €	22 380 €
	Rendement annuel moyen	129,2%	10,6%

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2012 et mars 2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2011 et septembre 2019.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2013 et mars 2021.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

BB



Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	8 ans*
Coûts totaux	10 €	40 €
Incidence des coûts annuels**	0,1%	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,02% avant déduction des coûts et de 5,98% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	0,084% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	8,40 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,04% de la valeur de votre investissement par an dont la totalité est pris en charge par l'entreprise. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	0 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2,10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 8 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Compartiment. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Ce FCPE étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce Compartiment est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Compartiment au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou « la société de gestion »), membre du groupe de sociétés Amundi

Code Isin : QS0009083336 - Devise : EUR

Site internet de la société de gestion :

Appeler le +33 143233030 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Ce document a été publié le 01/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi- entreprises, soumis au droit français.

Durée : La durée du Fonds est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : FCPE Oblig. & créances Euro

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR - F, nourricier de AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans des produits de taux de la zone euro.

La performance du fonds sera inférieure à celle du fonds maître AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE compte tenu notamment des frais de gestion propres au Fonds et pourra être inférieure à celle de l'ESTR capitalisé.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI TRESO DIVERSIFIEE, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

A partir d'une sélection d'OPC, et tout en respectant une approche responsable intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des OPC, l'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 6 mois minimum, à vous offrir une performance supérieure à celle de l'ESTR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire au jour le jour de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion conjugue la prise en compte de critères ESG tout en sélectionnant des fonds monétaires et obligataires en vue d'exploiter deux axes de valeur ajoutée : la sensibilité taux et la sélection de titres crédit. L'allocation entre les différents fonds sous-jacents est construite en vue de réaliser l'objectif de gestion tout en veillant à conserver un niveau de volatilité et de sensibilité aux produits de taux d'intérêt extrêmement limité.

Le fonds investit uniquement dans des OPC internes, c'est-à-dire gérés par une société de gestion du Groupe Amundi. Ces OPC sont principalement des OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement "Disclosure". En outre, au moins 90% de ces OPC doivent posséder le label ISR Français ou sont conformes aux standards de la communication centrale selon la position recommandation AMF DOC 2020-03. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'équipe de gestion privilégie donc les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les OPC sous-jacents prennent en compte des risques en matière de durabilité en intégrant des facteurs de durabilité dans leurs processus d'investissement.

Ces OPC s'appuient ainsi sur :

- une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière menée selon une approche "Best-in-class" aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les émetteurs et les OPC les plus vertueux :

- l'application de la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ; entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ; exclusions sectorielles du Groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.com) ;

- les règles d'intégration ESG suivantes :

- les OPC sélectionnés mettent en œuvre l'une des approches extra-financières suivantes prévues par la position-recommandation 2020-03 de l'AMF,

- approche en amélioration de note : la note ESG de l'OPC sous-jacent doit être supérieure à la note de son univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;

- approche en "sélectivité" consistant en une réduction de l'univers d'investissable d'au minimum 20% ;

- approche d'amélioration d'indicateur extra-financier.

- les OPC sélectionnés ont un taux de couverture d'au moins 90%, c'est-à-dire qu'au moins 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

Limite de l'approche retenue :

L'approche "Best-in-class" n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique un certain nombre d'exclusions (telles que détaillées ci-dessus) ainsi que la politique d'engagement du Groupe. Cette dernière vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et, d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.

A travers des OPC sous-jacents, le fonds sera majoritairement exposé à des obligations publiques ou privées de toutes zones géographiques et libellées en euros. Ces titres obligataires sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation minimale allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de standards &Poors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds pourra également s'exposer à des instruments du marché monétaire. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et 1 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêts de la zone euro.

La volatilité du fonds peut s'écarter de celle de son indice de référence, l'ESTR capitalisé, et restera inférieure à 0.5% annualisée.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial. Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur d'actif net). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI LABEL TRESORERIE ESR.

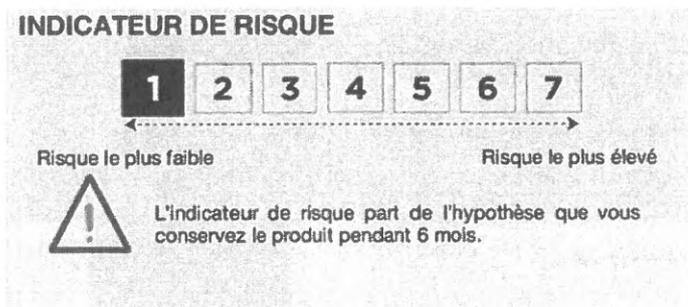
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 6 mois. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 6 mois		Investissement 10 000 EUR
Scénarios	Si vous sortez après 6 mois	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 690
	Rendement annuel moyen	-3,10%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 800
	Rendement annuel moyen	-2,00%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 910
	Rendement annuel moyen	-0,90%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 080
	Rendement annuel moyen	0,80%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/04/2017 et 31/10/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 21/09/2023

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 6 mois*
Coûts totaux	€101
Incidence des coûts annuels**	1,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,01% avant déduction des coûts et de -1,00% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,90% du montant investi / 90 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 0,90% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 90 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts		
administratifs ou d'exploitation	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	10,95 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce dossier.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 6 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 6 mois. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, SGTC, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR - F

QS0009079318 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de Amundi Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.amundi.fr ou appeler le +33 143233030.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions et contribuez au développement d'entreprises solidaires. L'univers est constitué en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif de gestion du FCPE est de bénéficier de l'évolution des marchés de taux et d'actions à travers une gestion diversifiée équilibrée, tout en contribuant au financement d'entreprises solidaires, à travers l'investissement en titres de celles-ci.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels dans l'analyse et la sélection de valeurs.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé ;
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR d'Etat.

Le FCPE est exposé entre 30 et 60% de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 40 et 70% de l'actif en produits actions. La zone géographique prépondérante est la zone euro. En complément, entre 5 et 10 % de l'actif net du FCPE sont investis dans des entreprises solidaires agréées.

Le FCPE peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 060	€5 020
	Rendement annuel moyen	-49,4%	-12,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 200	€8 930
	Rendement annuel moyen	-18,0%	-2,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 070	€11 330
	Rendement annuel moyen	0,7%	2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 460	€12 630
	Rendement annuel moyen	14,6%	4,8%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€368	€701
Incidence des coûts annuels**	3,7%	1,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,88% avant déduction des coûts et de 2,53% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	68 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant See Account Holder un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +33 143233030
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE, Part Classique (990000079589)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/05/2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

Objectifs

La catégorie de parts « Classique » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales hors compagnie d'assurance.

Classification du FCPE : «Actions internationales».

Le FCPE est géré activement et a pour objectif d'obtenir une performance, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, nette de frais supérieure à celle de son indice de référence MSCI EUROPE dividendes nets réinvestis, en intégrant de manière systématique les contraintes d'amélioration par rapport à son indice de référence de la note ESG ainsi que celles de réduction de l'empreinte carbone tels que décrits dans la stratégie d'investissement, par un investissement sur des titres de sociétés qui intègrent dans leur fonctionnement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), selon l'analyse de la société de gestion. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à générer de la surperformance tout en réduisant l'empreinte Carbone et en améliorant la note ESG du portefeuille par rapport à l'indice de référence, sous contrainte d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 3% à 5% en conditions normales de marché. L'indice MSCI EUROPE est un indice représentatif des performances des actions de grandes et moyennes capitalisation des pays les plus développés d'Europe géographique. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCPE investit en permanence entre 90% et 100% de son actif dans des sociétés dont la note ESG se trouve dans le décile 10 de l'univers d'investissement. Le FCPE bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). L'approche ESG concerne tous les investissements réalisés en lignes directes, et consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière.

a) Approche ESG concernant les investissements en lignes directes : Le FCPE suit une approche d'engagement significatif de l'intégration des critères ESG dans la gestion. Le FCPE investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. La notation interne est définie à partir de métriques quantitatives fournies par des fournisseurs externes (Sustainalytics, ISS et/ou autre) et fait l'objet d'une analyse extra-financière interne complémentaire. Cette méthodologie interne a vocation à être évolutive, de même que les sources de données externes pourraient évoluer dans le temps. A la suite de cette analyse, le FCPE applique l'approche en amélioration de note, pour la partie investie en actions, selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice MSCI EUROPE, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue les entreprises émettrices selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.

b) Réduction de l'empreinte carbone : En complément de la contrainte de notation ESG, la construction de portefeuille intègre une contrainte d'avoir une empreinte carbone inférieure de 50% à celle de l'indice de référence. La mesure des émissions de gaz à effet de serre (exprimées en équivalent d'émission de CO2) par une entreprise peut être effectuée en distinguant trois sous-ensembles (des « Scopes »). Le Scope 1 concerne les émissions directes provenant des installations détenues ou contrôlées par une entreprise (telles que par exemple les émissions directes de CO2 d'une cimenterie). Le Scope 2 concerne les émissions indirectes dues à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées par l'entreprise). Le Scope 3 concerne toutes les autres émissions indirectes y compris celles dues à l'usage de produits vendus (telle que par exemple les émissions de CO2 due à l'utilisation du véhicule par le client final pour un constructeur automobile). Le Scope 3 n'est pas pris en compte dans le cadre de l'estimation de l'empreinte carbone du FCPE. L'empreinte carbone du portefeuille correspond à la somme des émissions carbone émises par les sociétés entreprises divisée par la valeur des entreprises et multipliée par le poids de chaque société entreprise dans le portefeuille. Les émissions carbone sont la somme du scope 1 (émissions directes des installations des entreprises) et du scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation énergétique des entreprises). L'empreinte est exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis. L'estimation de l'empreinte carbone du FCPE sera calculée à chaque redéfinition du portefeuille cible. Les titres ne disposant pas de mesure d'empreinte carbone sont exclus de l'univers d'investissement. La source des données sur lesquelles se base le calcul de l'empreinte carbone est la société Trucost (<https://www.trucost.com/>).

c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. Allocation systématique multifactorielle : Les 4 facteurs utilisés dans cette stratégie systématique sont les suivants : le facteur « faible volatilité », le facteur « rentabilité », le facteur « valeur » et le facteur « momentum ». Pour le facteur « faible volatilité » : les titres sont sélectionnés en fonction de la volatilité constatée. Les actions considérées comme les plus faiblement volatiles au sein de leur secteur sont ainsi retenues. Pour le facteur « rentabilité » : les actions sélectionnées sont celles considérées comme les plus rentables au sein de leur secteur selon les critères retenus par la société de gestion. Pour le facteur « valeur » : les actions sélectionnées sont celles dont la valorisation est la plus faible au sein de leur secteur selon les critères retenus par la société de gestion.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

BB

Et, pour le facteur « momentum », les titres sont sélectionnés en fonction de l'évolution positive des actions sur la période récente. Ainsi, les actions ayant enregistré une tendance haussière sur la période récente sont retenues.

Cette stratégie repose sur le processus de sélection suivant : au sein du MSCI EUROPE après application des critères ESG; classement des titres (sous forme de sous-portefeuilles) en fonction des pondérations fondées sur les 4 facteurs selon une approche systématique; les 4 sous-portefeuilles mono-factoriels sont combinés de telle sorte à ce qu'ils aient un budget de risque identique; le portefeuille final est obtenu par optimisation en tenant compte de la combinaison des 4 sous-portefeuilles et des contraintes d'investissement (telles que la limitation du nombre de titres, ratios réglementaires...). Les contraintes d'amélioration de la note ESG et de la réduction de l'empreinte carbone sont prises en compte à cette étape.

Le FCPE pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'engagement de 100% de l'actif net ainsi que dans le respect d'une exposition globale (en titres vifs, au travers d'OPC, des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés) de 200% maximum de l'actif net.

Autres informations : Durée de placement recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts auprès de BNP Paribas selon les modalités prévues dans le règlement.

Investisseurs de détail visés

La catégorie de part Classique est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales hors compagnies d'assurance.

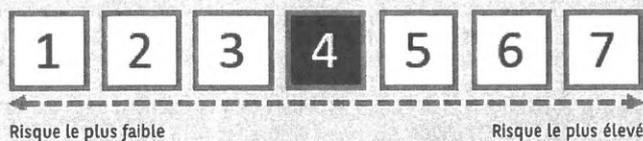
Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : BNP PARIBAS, EPSENS, AMUNDI TENUE DE COMPTE, NATIXIS INTEREPARGNE
- Le règlement, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM France exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de liquidité :** ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs. Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10.000 EUR	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
---	---	----------------------------

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5.634,99 EUR	1.948,24 EUR
	Rendement annuel moyen	-43,65%	-27,90%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.306,97 EUR	8.506,5 EUR
	Rendement annuel moyen	-16,93%	-3,18%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.203,96 EUR	12.353,54 EUR
	Rendement annuel moyen	2,04%	4,32%



Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13.855,19 EUR 38,55%	15.664,38 EUR 9,39%
-----------	--	-------------------------	------------------------

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.
En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	471,82 EUR	1.433,54 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,77%	2,50%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,81% avant déduction des coûts et de 4,32% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,45% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	140,65 EUR
Coûts de transaction	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	31,17 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite. La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> (2) Allez dans l'onglet « Des offres adaptées à chacun » et « Tous nos fonds ». (3) Cliquez sur le fonds souhaité. (4) Cliquez sur l'onglet « Performances », ou connectez-vous sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.



■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : [http://www.amf-france.org/rubrique:Le Médiateur](http://www.amf-france.org/rubrique:Le_Médiateur).

BB



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change